

Mairie de (51170)

VILLE EN TARDENOIS

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 11

Votants :

Jeudi 14 novembre 2013 à 20 h 30, par suite d'une convocation en date du 28 octobre 2013, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en mairie sous la présidence de Thierry BARBA, Maire.

Présents : BARBA Thierry, BRIANCON Thierry, REMIOT Jean-Pierre, MARIZY Annie, PAYER Bertrand, DELBART Michel, GOHIEZ Joël, JEANNIOT Pascal, JAHYER Dominique, BRIE Ludovic

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné procuration : BRUYANT Marie-Christine à REMIOT Jean-Pierre

Absent excusé : REMOND David. Absents : LELIEVRE Thierry, QUEDEVILLE Thibaut, SAPONE Sandrine

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été désigné secrétaire : Jean-Pierre REMIOT

n° 2013.44 : Périmètre Monuments historiques

Suite à sa visite dans notre village le 15 octobre 2013, et par courrier du 8 novembre 2013, Virginie THEVENIN, Architecte des Bâtiments de France, propose la création d'un périmètre de protection modifié de l'église Saint-Laurent, classée monument historique.

Le PPM (Périmètre de Protection Modifié) a été étudié par le STAP (Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de la Marne) « afin de s'adapter à la réalité du tissu urbain et de ses enjeux d'évolution et de valorisation ».

Sur le plan joint au courrier, est reporté le périmètre que Virginie THEVENIN propose de substituer au périmètre actuel.

Par ailleurs, le maire propose au conseil d'inclure ce périmètre modifié dans la modification à venir du POS (Plan d'Occupation des Sols valant Plan Local d'Urbanisme).

A l'unanimité, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **approuve** le PPM proposé par le STAP, conformément au plan joint par Virginie THEVENIN, Architecte des Bâtiments de France, dans son courrier du 8 novembre 2013,
- **donne** tout pouvoir au maire :
 - pour finaliser la décision auprès de Virginie THEVENIN,
 - pour que ce périmètre modifié soit pris en compte dans la modification à venir du POS.

Pour copie conforme.

Le Maire ou l'Adjoint soussigné certifie le caractère exécutoire du présent document :

- reçu par M. le Sous-préfet de REIMS le (voir cachet SP)
- publié ou notifié le 21/11/2013.

Fait à Ville en Tardenois.

Le Maire, Thierry BARBA.



LA SOUS-PREFECTURE
de REIMS

26 DEC. 2013

